

AVIS DE PUBLICITE

MARCHE PUBLIC

Procédure M_2199

Pouvoir adjudicateur: GCS UniHA – 9 rue des Tuiliers – 69003 LYON

Objet du marché : Acquisition d'un système de téléphonie unifié pour le personnel du GCS UniHA

Procédure: Marché à procédure adaptée (article R.2123-1, 1° et R.2131-13 Code de la commande publique)

Valeur estimée du besoin : inférieure à 90 000 euros HT.

Technique d'achat : Marché ordinaire et accord-cadre à bons de commande avec quantité maximum

Date limite de remise des CANDIDATURES ET OFFRES :

21 aout 2020 à 12h00

REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE

DCE complet disponible à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

GCS UniHA 9 rue des Tuiliers 69003 Lyon Cedex 3

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Acquisition d'un système de téléphonie pour le personnel du GCS UniHA.

L'objectif prioritaire est d'unifier le système de téléphonie au sein du siège du GCS UniHA et des filières.

Le descriptif technique est précisé au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

3. CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN DES MARCHES)

Catégorie	Désignation
48511000-3	Logiciels de communication par ordinateur
32546100-3	Standards téléphoniques numériques
32550000-3	Matériel téléphonique
32551300-3	Casque d'écoute téléphonique
32552100-8	Combinés téléphoniques

4. DESCRIPTION DU MARCHE

4.1 TYPE DE MARCHE

Le présent marché est en partie un marché ordinaire et en partie à bons de commande.

La partie marché ordinaire est composée des prestations suivantes : les prestations d'hébergement de l'IPBX, les prestations de supports : ces prestations font l'objet d'une prestation annuelle

forfaitaire.

La prestation de migration et de configuration fait l'objet d'une prestation forfaitaire sur la première

année seulement.

La partie à bons de commande comprend les prestations suivantes : l'acquisition des licences et/ou coût d'utilisation nécessaires au déploiement de la solution au sein des services de UniHA, la location des téléphones, l'acquisition des casques et oreillettes, les prestations de formation, les

prestations complémentaires : ces prestations feront l'objet d'émission de bons de commandes au

fur et à mesure de la survenance du besoin.

Le montant total des bons de commande, sur la durée du marché, est de 30 000 euros HT

maximum.

4.2 DIVISION EN LOTS

Le marché est non alloti.

4.3 VARIANTES

Les candidats pourront proposer des variantes sous réserve de respecter les exigences minimales précisées dans le CCTP: les mentions « obligatoires » indiquées dans la trame du mémoire technique devront être respectées sous peine d'irrégularité des offres. Les variantes sont autorisées

sur les fonctionnalités facultatives.

Les variantes sur le CCAP ne sont pas autorisées.

4.4 DUREE DU MARCHE

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de (24) vingt-quatre mois et pourra être

tacitement reconduit (2) deux fois pour une durée de (12) douze mois.

La durée maximale du marché est de 4 ans.

En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur prendra une décision de non reconduction par

lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard (1) un mois avant la fin de la durée de

validité de la durée initiale de l'accord-cadre.

Le titulaire ne pourra ni s'opposer à la décision de non reconduction, ni prétendre à une

quelconque indemnité.

Les bons de commande pourront être émis pendant toute la durée de validité de l'accord-cadre.

4.5LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

Lieu(x) d'exécution : GCS UniHA Lyon

5. PROCEDURE

5.1 TYPE DE PROCEDURE

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée avec négociation.

Tous les candidats sont invités à remettre les pièces de candidature et d'offre.

Les candidatures et offres de l'ensemble des soumissionnaires seront analysées et classés dans le respect des critères de sélection fixés au présent règlement de consultation.

Seuls les 3 premiers soumissionnaires issus de ce classement seront invités à négocier, sous réserve d'une concurrence suffisante.

5.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

6 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

5.4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- La trame de mémoire technique

5.5 OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur met gratuitement les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques sur son profil d'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

5.6 MODIFICATIONS DES DETAILS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le GCS UniHA se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le dossier de consultation pourra évoluer au fur et à mesure de la procédure de négociation.

6. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES

21/08/2020 à 12h00

6.2 CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La langue française est la seule langue autorisée pour la rédaction des candidatures et offres.

Les offres chiffrées des candidats doivent nécessairement être exprimées en euros.

Les documents remis n'ont pas à être obligatoirement signés, seul le contrat lui-même devra être signé à l'issue de la procédure d'attribution (ATTRI 1).

6.3 CONTENU DE LA CANDIDATURE

Les candidats peuvent déposer une candidature selon le formulaire DUME (article 6.3.1) ou selon les modalités de l'article 6.3.2.

Ils sont libres de l'option choisie.

⚠ Quelle que soit l'hypothèse, les candidats sont informés qu'à tout moment, afin d'assurer le bon déroulement de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut demander à un soumissionnaire de fournir tout ou partie des certificats et documents justificatifs requis, si ceux-ci n'ont pas été fourni lors du dépôt.

6.3.1 Le dépôt de la candidature avec le formulaire DUME :

En application des dispositions de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un <u>document unique de marché européen</u> en lieu et place des documents et informations mentionnés à l'article 6.3.2.

Le DUME permet de faire une déclaration sur l'honneur sur la base d'un formulaire type européen.

Le formulaire DUME devra impérativement comprendre les informations requises. Le candidat doit renseigner et valider le formulaire directement en ligne sur la plateforme du profil d'acheteur.

Le candidat doit joindre les documents demandés au titre de la candidature et visés à l'article 6.3.2 et qui ne seraient pas inclus dans le DUME.

En cas de cotraitance, un DUME distinct pour chaque soumissionnaire devra être fourni.

Les candidats gardent la possibilité de déposer leur candidature hors formulaire DUME par le biais des formulaires européens notamment.

6.3.2. Le dépôt de la candidature hors formulaire DUME :

Pour l'appréciation des capacités juridiques, l'opérateur économique remet à l'appui de sa candidature, les documents suivants :

- La lettre de candidature via le formulaire DC1 (https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou sur forme libre, ayant pour objet d'identifier le candidat individuel ou l'ensemble des co-traitants en cas de groupement. Cette lettre doit préciser:
 - La dénomination sociale du candidat ou de l'ensemble des co-traitants en cas de groupement, son adresse et ses coordonnées (téléphone, Fax, courriel),
 - o L'objet du marché
 - o Le cas échéant, la forme du groupement, et la répartition des prestations,
 - Une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat individuel ou que chaque cotraitant en cas de groupement n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux article L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

Pour l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières, l'opérateur économique remet :

Un formulaire DC2 (https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou tout document équivalent mentionnant le chiffre d'affaires annuel général pour les 3 dernières années et la description de l'outillage, matériel et de l'équipement technique qui sera utilisé pour l'exécution du marché.

6.4 CONTENU DE L'OFFRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés

Le bordereau des prix unitaires – 3 onglets (BPU). Il est exigé que le bordereau de prix soit rempli selon le modèle proposé au dossier de consultation.

La trame du mémoire technique - Il est exigé que cette trame soit remplie selon le modèle proposé au dossier de consultation.

Un mémoire technique détaillant les prestations mise en œuvre annuellement dans le cadre de la maintenance applicative et évolutive.

6.5 PIECES SUPPLEMENTAIRES

Afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché, les soumissionnaires sont autorisés à remettre, dans le pli contenant leur candidature les documents suivants :

- Si le candidat emploie des salariés, les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail.
- Les attestations fiscales et sociales :
 - Pour le candidat établi en France : l'attestation URSSAF datant de moins de 6 mois et les certificats de régularité attestant la souscription des déclarations et des paiements correspondant aux impôts sur le revenu, sur les sociétés et sur la TVA délivrés par l'administration fiscale,
 - Pour le candidat établi dans un État autre que la France : un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Un extrait KBis de moins de 3 mois ou tout document équivalent
- Un Relevé d'identité Bancaire

6.6 SOUS-TRAITANCE

Le candidat ou l'attributaire peut présenter son ou ses sous-traitants à la personne publique, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du contrat.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit une déclaration de sous-traitance mentionnant :

- La nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

La notification du contrat emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Le candidat fournira pour lui et ses sous-traitants le contrat de sous-traitance prévu dans le cadre du règlement général de protection des données(RGPD).

6.7 REMISE DES PLIS

Les candidats doivent remettre leur pli à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Le dossier doit avoir été transmis de manière complète en une seule fois.

Si plusieurs envois sont effectués, seul le dernier parvenu avant la date limite de remise des offres est ouvert et les plis précédents ne sont pas ouverts.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite de réception des offres seront effacés sans avoir été lus. Le candidat en est informé.

7. SELECTION DES CANDIDATS ET JUGEMENT DES OFFRES

7.2 EXAMEN ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Lorsque des pièces dont la production était demandée sont absentes ou incomplètes, il peut être demandé à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature conformément à l'article R. 2144-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant élimine les candidatures qui, en application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, ne peuvent être admises et ne présentent pas de garanties financières et techniques suffisantes.

Les candidats non retenus en sont informés.

7.3 EXAMEN DES OFFRES

Les offres sont examinées d'abord au regard de leur conformité avec les exigences minimales du cahier des charges et les exigences minimales précisées dans la trame du mémoire technique (colonne « obligatoire »), et ensuite au regard des critères de sélection des offres.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Coût global des prestations apprécié au regard des prix renseignés dans le BPU, tant de	40%
la partie forfaitaire annuelle que la partie à bons de commande (sur la base d'une	
simulation de commande - onglet assiette type)	
2-Valeur technique appréciée au vu de la trame du mémoire technique, complétée par le	
mémoire technique :	
- Expérience utilisateur (10%)	
- IPBX & Ligne (30%)	
- Matériels proposés (10%)	
- Prestations de services (10%)	

Les offres initiales seront évaluées sur la base des critères précisés au présent article.

Seuls les 3 meilleurs soumissionnaires seront invités à négocier.

8. NEGOCIATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 meilleurs soumissionnaires sous réserve d'une concurrence suffisante.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation, sur la base de l'offre initiale.

Dans le cas contraire, la négociation se déroulera au siège du GCS UniHA sous réserve que l'offre remise soit conforme au cahier des charges.

Le candidat présentera en détail la solution de téléphonie proposée dans son offre ainsi que les matériels et modèles proposés.

La négociation pourra porter sur les éléments financiers ou techniques de l'offre.

Les négociations ne pourront aboutir à une extension du périmètre géographique ou matériel, ni changer la nature globale du marché.

A l'issue de cette phase de négociation, les soumissionnaires seront invités à remettre une offre finale.

9. LITIGES

La présente procédure est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Lyon :

Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 87 63 50 00 Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel: greffe.ta-lyon@juradm.fr